

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Chef du Département de justice et police
DFJP
3003 Berne

Par e-mail
kpr-rm@fedpol.admin.ch

Réf. : 24_COU_3158

Lausanne, le 22 mai 2024

Consultation fédérale (CE) – Loi fédérale interdisant le Hamas et les organisations apparentées

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de lui avoir donné la possibilité de prendre position sur la consultation susmentionnée.

Il n'a pas de remarques particulières à formuler à ce sujet. Il soutient la proposition de loi fédérale, qui donnera aux autorités suisses des instruments pour agir contre d'éventuelles activités, dans notre pays, du Hamas et ses organisations apparentées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER.



Michel Staffoni

Copies

- OAE
- POLCANT